



EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

L'an deux mil vingt-six, le 11 du mois de mars à 9h30,
Le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale de BARBATRE, dûment convoqué, conformément à l'article L 2121.17 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Louis GIBIER.

Nombre de conseillers en exercice : 17

Nombre de conseillers présents : 11

Date de la convocation : le lundi 2 mars 2026

Présents : M. Louis GIBIER, Président, Mme Catherine COESLIER, Vice-Présidente, M. Jean-Maurice FOUASSON, Mme Sylvie GUEGUEN, Mme Marie-Henriette ELIE, Mme Colette GROIZARD, Mme Christianne COGNEE, Madame Danielle COMBE, M. Guy ATLE, Christiane FOURAGE, Lucienne GARDON.

Absents ayant donné un pouvoir : M. Fabrice ROUSSEAU (pouvoir donné à Louis GIBIER),

Absente excusée : Juliette SEGUIN

Absents : Mme Myriam PRAUD, Mme Mireille DENIS, Mme Martine POMARE, M. Patrice RAIMOND

Désigné secrétaire de séance : Guy ATLE

DEL026_02 : Affaires financières - Approbation des subventions des associations à caractère social

Il est proposé d'étudier les demandes de subvention des associations à caractère social suivantes :

	Attribué en 2025	Demandé pour 2026	Décision
Association ADMR	0 €	1 544 €	En instance
Association des conjoints survivants et parents d'orphelins	0 €	80 €	En instance
Banque alimentaire	123 €	124 €	124
BTP CFA de Vendée	0 €	Pas de montant	En instance

Croix Rouge	0 €	Pas de montant	En instance
Ecoute Parents	0 €	50 €	En instance
JALMALV	0 €	De 300 à 1 000€	En instance
Jardins de Félicité	0 €	90 €	90 €
Maison Familiale de Saint-Gilles-Croix-de-Vie	0 €	Pas de montant	En instance
Médaille militaire	0 €	100 €	0 €
Outil en main	0 €	90 €	90 €
Restaurants du Cœur	200 €	900 €	200 €
Secours Catholique	200 €	500 €	200 €
Secours Populaire	300 €	1 000 €	300 €
Solid'her	200 €	200 €	200 €

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DONNE SON ACCORD** au versement des subventions aux associations précitées et aux montants ci-dessus énumérés ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à mettre en œuvre cette délibération.

DELIBERATION
PUBLIEE

Le 19/03/26

Le Président,
Louis GIBIER



Fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme,

En Mairie, le 19/03/26

Le secrétaire de séance,
Guy ATLE